

Annexe note d'orientation FDVA 2 JURA 2019
FICHE DE RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
Téléservice « Compte asso »

1/ Avant de commencer la procédure de demande de subvention en ligne, **il est conseillé** :

- d'avoir mis à jour vos informations administratives dans RNA et Sirene,
- de vous munir (en version numérique) de l'ensemble des pièces justificatives.

2/ Rendez-vous sur : <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Avant d'aller plus loin, il est conseillé de regarder les deux courtes vidéos qui vous sont proposées sous ce lien.

Vérifiez que vous disposer bien des éléments suivants (si possible en format PDF pour les pièces à joindre) qui sont obligatoires pour la complétude du dossier.

- *numéro RNA (commence par W – 9 chiffres), qui se trouve sur le récépissé de création ou modification en Préfecture ;*
- *Le numéro de SIRET de l'association ou de son établissement secondaire dans le Jura. La vérification du numéro SIRET peut se faire sur le site <http://avis-situation-sirene.insee.fr/>*

Pour la demande d'inscription, ou la mise à jour auprès du répertoire SIREN : <https://www.insee.fr/fr/information/1948450>

- *Le RIB de l'association ;*

Pour ces documents (RNA, SIRET, RIB) le nom de l'association et son adresse doivent être strictement identiques pour permettre les mises en paiement de la subvention.

- *Les statuts à jour de l'association ;*
- *La liste des personnes chargées de son administration*
- *Le budget prévisionnel de l'association*
- *Le plus récent rapport d'activité approuvé*
- *Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le cas échéant le rapport du commissaire aux comptes.*
- *Le pouvoir donné au signataire du dossier, si ce dernier n'est pas le représentant légal de l'association.*
- *Le cas échéant, le compte-rendu financier et qualitatif des actions financées l'année précédente.*

3/ Créez-vous un compte

4/ Associez-lui une association (ou un établissement secondaire)

5/ Choisissez l'option « Demande de subvention »

6/ Sélectionnez la subvention FDVA fonctionnement- projets innovants Jura 2019 : **Code : 33**

Service financeur : Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations du Jura.

Libellé : FDVA -2 Fonctionnement-Innovation et projets structurants JURA

Date limite de dépôt des dossiers le 19 avril 2019.

Si vous rencontrez des difficultés dans la procédure de saisie en ligne, vous avez la possibilité d'utiliser la Foire aux Questions et l'Assistance en ligne sur Compte-Asso.

Vous trouverez aussi l'ensemble des informations FDVA-2 JURA sur le site des services de l'Etat Jura : <http://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-et-vie-associative/Vie-associative/Les-aides-aux-associations>, en particulier un tutoriel sur le Compte-asso.